

RÈGLEMENTS

PRIX D'EXCELLENCE 2016

on passe le mot

APF Association
de la presse
francophone

PRIX D'EXCELLENCE DE L'APF

RÈGLEMENTS

Les Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone (APF) visent à souligner l'excellence des journaux membres de l'APF. Le concours annuel est un privilège réservé aux membres et est octroyé au plus méritant par un jury, selon une liste de critères et en fonction des candidatures reçues.

Pour être admissible aux prix offerts par ce concours, il est important de respecter tous les règlements. La dérogation aux directives présentées ci-dessous entraînera la mise à l'écart du dossier de candidature au concours des Prix d'excellence.

Les prix seront remis lors du Gala des Prix d'excellence dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'APF qui aura lieu à **Edmonton (Alberta) le vendredi 27 mai 2016**.

Date limite de réception des candidatures

Les dossiers de candidature devront être reçus par l'APF **avant 17 h (heure de l'Est), le 11 janvier 2016**.

Candidats admissibles

Le concours des Prix d'excellence de l'APF s'adresse aux journalistes, photographes, graphistes et autres artisans de la presse écrite employés par un journal membre de l'APF, de même qu'aux éditeurs des journaux de l'APF.

Dossiers de candidatures

Vous pouvez présenter votre candidature pour un, plusieurs ou tous les Prix d'excellence. Toutefois, il est important de respecter les règlements reliés à chacune des catégories de prix.

Une nouvelle fois, l'APF acceptera **seulement** les dossiers de candidature en **format électronique**. Nous exigeons les fichiers PDF individuels de chacune de vos soumissions. Nous vous recommandons de nommer vos fichiers en respectant cette dénomination : Nom du journal_Prix_Soumission1 (ou 2 selon le nombre de candidatures pour un prix donné).

Voici un exemple : *JournalFrancophone_Photographie_Soumission1*

L'APF recommande l'envoi du dossier de candidature par le biais de la plateforme **Dropbox**. Il vous suffit de partager le lien de votre dossier de candidature avec communication@apf.ca.

Cependant, il est aussi possible de nous faire parvenir votre dossier de candidature sur un **CD** ou une **clé USB** (à identifier au nom de votre journal). Vous devez faire parvenir votre dossier au plus tard le **11 janvier 2016** (le cachet de la poste en faisant foi) à l'adresse suivante :

**Association de la presse francophone
Prix d'excellence 2016
267, rue Dalhousie
Ottawa, Ontario K1N 7E3**

Catégorie « Prix d'excellence générale »

Cette catégorie comprend les Prix d'excellence générale suivants :

- Le **Grand Prix d'excellence générale de l'APF**
- Le Prix d'excellence générale pour la **qualité du français**
- Le Prix d'excellence générale pour la **qualité graphique du journal**
- Le Prix d'excellence générale pour la **rédaction journalistique**

Règlements

Le dossier de candidature doit comprendre **trois (3) de vos éditions (au choix) parmi les cinq (5) semaines suivantes :**

- Semaine du 19 janvier 2015
- Semaine du 13 avril 2015
- Semaine du 24 août 2015
- Semaine du 19 octobre 2015
- Semaine du 30 novembre 2015

Veillez soumettre l'intégralité des journaux en version électronique de chacune des trois (3) semaines choisies. N'oubliez pas d'identifier le type d'orthographe que vous avez utilisé dans votre journal dans le document « Étiquette des Prix 2016 ».

Prix

Les gagnants de cette catégorie recevront un montant forfaitaire de deux cent cinquante dollars (250 \$), ainsi qu'une marque de reconnaissance de sa réussite. L'Association de la presse francophone remettra également deux mentions honorables sous forme de certificat pour chacune des catégories.

Catégorie « Prix d'excellence »

Cette catégorie comprend les Prix d'excellence suivants :

- Le Prix d'excellence pour l'**article communautaire de l'année**
- Le Prix d'excellence pour le **meilleur cahier spécial**
- Le Prix d'excellence pour la **photographie de l'année**
- Le Prix d'excellence pour l'**éditorial de l'année**
- Le Prix d'excellence pour la **meilleure annonce fabriquée « maison »**
- Le Prix d'excellence pour la « **une** » de l'année
- Le Prix d'excellence pour le **meilleur article d'actualité**
- Le Prix d'excellence pour le **meilleur article en arts et culture**
- Le Prix d'excellence pour le **meilleur projet spécial (type magazine) de l'année**

Règlements

Vous pouvez présenter jusqu'à deux (2) soumissions différentes publiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour chacun des prix dans cette catégorie.

Soyez clairs et précis ! Les soumissions doivent **uniquement comprendre le PDF.**

Nous ne voulons pas recevoir votre journal au complet en PDF, sauf lorsqu'explicitement spécifié.

Nous vous prions de noter que, pour chacune des catégories, un minimum de trois (3) journaux participants est exigé, à l'exception du « **Prix d'excellence pour le meilleur projet spécial (type magazine) de l'année** » qui requiert un minimum de quatre (4) journaux participants. À défaut d'avoir le nombre minimum de participants dans une catégorie, cette catégorie sera éliminée pour l'édition 2016.

Prix

Les gagnants de chaque catégorie recevront un montant forfaitaire de cent dollars (100\$), ainsi qu'une marque de reconnaissance de sa réussite. L'Association de la presse francophone remettra aussi deux mentions honorables sous forme de certificat pour chacun des prix.

DÉFINITIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidature sont analysés par un jury, constitué à cet effet, qui évaluera la qualité des candidatures selon une grille d'évaluation pondérée pour chacun des prix présentés.

Le jury est constitué de personnalités du domaine des communications et des médias ne travaillant ni à l'APF ni dans les journaux membres de l'APF.

Catégorie « Prix d'excellence générale »

1. Le Grand Prix d'excellence générale de l'APF

Objectif

Le Grand Prix d'excellence générale de l'APF est octroyé au journal qui a accumulé le meilleur pointage sur l'ensemble des trois (3) Prix d'excellence générale ci-dessous : le Prix d'excellence générale pour la qualité du français, le Prix d'excellence générale pour la qualité graphique du journal et le Prix d'excellence générale pour la rédaction journalistique.

2. Le Prix d'excellence générale pour la qualité du français

Objectif

Comme la promotion de la langue française s'inscrit dans le mandat de l'APF et de ses journaux membres, la présence d'un français de qualité à l'intérieur des pages des journaux membres de l'APF va de soi. Ainsi, ce prix vise à évaluer la qualité de la langue française au sein des journaux membres, et ce, à divers niveaux.

Étant donné que certains journaux utilisent la nouvelle orthographe, les juges évalueront la qualité du français en fonction de la nouvelle orthographe ou de l'ancienne.

Critères d'évaluation

Avant d'arrêter son choix, le jury analysera l'ensemble des pages du journal et prendra plusieurs aspects en considération pour déterminer quel journal dispose de la meilleure qualité du français. Le contenu rédactionnel sera évalué, tant au niveau de qualité et la diversité du vocabulaire que de la qualité de l'orthographe et de la grammaire. Il sera aussi question d'anglicismes, tant de vocabulaire que de syntaxe. La qualité du français n'étant pas que primordiale dans les textes, chroniques et éditoriaux, le jury procédera aussi à un survol des publicités, des titres et de tout autre élément du journal afin d'y mesurer le niveau de qualité de la langue. Enfin, le jury attribuera des points aux journaux qui semblent démontrer davantage d'efforts à la révision de leurs pages pour éliminer les coquilles qui nuisent à la lecture du journal.

La pondération se divise comme suit :

- Qualité et diversité du vocabulaire (25 %)
- Orthographe, grammaire et ponctuation (50 %)
- Absence d'anglicismes (25 %)

3. Le Prix d'excellence générale pour la meilleure qualité graphique du journal

Objectif

Évaluer la meilleure présentation graphique du journal dans son ensemble.

Critères d'évaluation

La qualité de la mise en page (une mise en page qui valorise le contenu et favorise la lecture), la qualité graphique et l'équilibre des annonces seront étudiés. L'évaluation porte sur des éléments tels que la qualité de la présentation (lisibilité, présence adéquate d'encadrés, de tableaux, d'intertitres et de renvois), la qualité de la « une » (l'utilisation de la couleur, l'équilibre de la page et des annonces), et la qualité des photographies (composition, rognage, reproduction, quantité par rapport au contenu rédactionnel et au nombre de pages).

La pondération se divise comme suit

- Qualité de la mise en page (60 %)
- Qualité de la « une » (20 %)
- Photographies (20 %)

4. Le Prix d'excellence générale pour la rédaction journalistique

Objectif

Évaluer le respect des règles de la rédaction journalistique tout en exploitant les divers genres et styles journalistiques.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue sur l'ensemble de la qualité rédactionnelle d'un journal et son respect des règles de rédaction journalistique en français. D'une part, par la présence d'éléments rédactionnels et un texte bien structuré et d'autre part, par la qualité de ces éléments : variété de textes et de styles, intertitres pour les textes longs, encadrés appropriés, phrases informatives et dépourvues de surplus d'adjectifs et de superlatifs, etc.

La pondération se divise comme suit

- Présence d'éléments rédactionnels et structure du texte (40 %)
- Qualité des éléments rédactionnels (50 %)
- Qualité du français (10 %)

Catégorie « Prix d'excellence de l'APF »

1. Le Prix d'excellence pour l'article communautaire de l'année

Objectif

Évaluer l'effort d'un journal pour refléter sa communauté par l'entremise d'histoires à succès, portraits, entrevues ou couverture d'événements locaux qui sont représentatifs de l'identité de la communauté et/ou des enjeux de cette communauté. Ce prix sera attribué au journal qui sera le mieux parvenu à expliquer une initiative, une problématique ou un enjeu local. L'engagement du journal dans une cause touchant sa communauté sera également mesuré.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de l'article. Les critères sont la qualité du sujet choisi, son traitement et la meilleure compréhension du dossier pour le lecteur qu'apporte l'article. L'impact sur la communauté du sujet abordé, la qualité de la recherche effectuée, le style rédactionnel et la qualité du français seront aussi des éléments pris en considération au moment de l'évaluation.

La pondération se divise comme suit

- Qualité du sujet (40 %)
- Qualité du traitement du sujet (40 %)
- Qualité du français (20 %)

2. Le Prix d'excellence pour le meilleur cahier spécial

Objectif

Évaluer l'effort d'un journal pour la créativité et le rendement d'un cahier spécial développé et encarté à l'intérieur du journal (excluant les formats magazines).

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de l'aspect novateur, de l'originalité et de l'efficacité du concept, de la rentabilité de la promotion, de la qualité de la conception et de l'exécution, ainsi que de la qualité du français. En d'autres mots, on accorde une attention particulière à l'originalité du concept (par rapport aux autres soumissions de l'année en cours, mais aussi de la (des) soumission(s) de l'année précédente s'il s'agit du même produit) et la qualité du thème, son efficacité à capter l'attention des lecteurs et à les informer. Également, la rentabilité de la promotion sera évaluée par le respect des objectifs de vente, des profits/revenus réalisés et de son impact auprès des clients (par l'augmentation des ventes de cette édition par exemple). On se préoccupe aussi de la qualité générale de la conception, de l'attrait suscité par les titres, textes et illustrations du cahier et l'effort d'équipe (rédaction, vente, graphisme).

Rappel : Utilisez la fiche explicative pour présenter le cahier spécial et fournissez un exemple de vos soumissions antécédentes du même « produit ».

La pondération se divise comme suit :

- Aspect novateur du projet, originalité et efficacité du concept (25 %)
- Rentabilité de la promotion (30 %)
- Qualité de la conception et de l'exécution (25 %)
- Qualité du français (20 %)

3. Le Prix d'excellence pour la photographie de l'année

Objectif

Évaluer la meilleure photographie publiée à l'intérieur des pages régulières du journal (incluant la « une »). Cette photographie doit être l'œuvre d'un employé du journal, d'un pigiste ou d'un bénévole travaillant pour le journal. Toutes les soumissions qui présenteront des photos qui proviennent de firmes d'archives photographiques seront éliminées.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de la photographie proposée dans la soumission. L'évaluation se base sur plusieurs éléments : l'originalité du sujet, la pertinence de la photo par rapport à l'article, texte ou « une », et l'efficacité de la photo. Le jury regardera aussi la qualité technique de l'image, sa composition et son impact visuel, ainsi que la qualité de la reproduction de l'image.

Veillez s.v.p. présenter la photographie telle que mise en page, soit la page complète où la photo a été publiée comportant l'article qu'elle accompagne et sa description (bas de vignette).

La pondération se divise comme suit

- Originalité et efficacité du concept (50 %)
- Qualité de la conception en général (40 %)
- Qualité de la reproduction (10 %)

4. Le Prix d'excellence pour l'éditorial de l'année

Objectif

Évaluer le meilleur éditorial publié à l'intérieur des pages du journal. Le texte soumis doit porter la signature de son auteur.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de l'éditorial. L'évaluation se base sur la qualité du sujet et de son traitement, ainsi que la qualité du français. On verra donc au style rédactionnel d'opinion et la construction du texte ainsi que sa clarté. Le jury évaluera la qualité de la recherche effectuée, l'originalité du sujet et sa pertinence pour le lectorat, selon la mission et le mandat du journal.

La pondération se divise comme suit

- Qualité du sujet (40 %)
- Qualité du traitement du sujet (40 %)
- Qualité du français (20 %)

5. Le Prix d'excellence pour la meilleure annonce fabriquée « maison »

Objectif

Évaluer l'effort d'un journal à créer une annonce pour son propre compte ou celui d'un client externe. L'annonce doit avoir été conçue et développée par un employé du journal et avoir été publiée à l'intérieur de ses pages durant l'année.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de l'annonce proposée dans la soumission. L'évaluation se base sur plusieurs éléments : la qualité et l'efficacité du concept (l'annonce capte-t-elle l'attention des lecteurs ? Influence-t-elle leur comportement ?), la qualité de la conception et de l'exécution (les titres, textes et illustrations choisis sont-ils appropriés et attrayants ?), la qualité graphique (applicable aux illustrations, titres, textes, photographies et composites) et la qualité du français.

La pondération se divise comme suit

- Qualité et efficacité du concept (30 %)
- Qualité de la conception et exécution (40 %)
- Qualité graphique (20 %)
- Qualité du français (10 %)

6. Le Prix d'excellence pour la « une » de l'année

Objectif

Évaluer l'effort d'un journal à présenter une « une » qui suscite l'intérêt des lecteurs et les encourage à poursuivre la lecture du journal.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de la « une » proposée dans la soumission. L'évaluation se base sur plusieurs éléments : la qualité graphique de la « une », l'intérêt général suscité par celle-ci et la qualité du français. Par qualité graphique, on entend l'équilibre et l'originalité de la présentation, la clarté des titres, la typographie utilisée, ainsi que la proportion que représentent les différents éléments dans la page. Le jury portera aussi son attention sur la pertinence de la nouvelle placée à la « une » et son impact.

N.B. Ce prix s'adresse au journal qui aura fourni une « une » dont la photographie principale a été réalisée par un employé, un pigiste ou un bénévole travaillant pour le journal. Les soumissions dont la photo principale provient d'une firme d'archives photographiques seront éliminées.

Important : En vertu des règlements de l'APF, les membres doivent offrir à leurs lecteurs 65 % de contenu rédactionnel sur la première page, où textes et photos ont une nette priorité sur les messages commerciaux. La « une » doit respecter un ratio de 50 % en français et le titre de la manchette doit être en français.

La pondération se divise comme suit

- Qualité graphique de la « une » en général (40 %)
- Qualité générale et intérêt suscité par la « une » (50 %)
- Qualité du français (10 %)

7. Le Prix d'excellence pour le meilleur article d'actualité

Objectif

Évaluer l'effort d'un journal pour traiter d'un sujet d'actualité. Ce prix sera attribué au journal qui sera le mieux parvenu à expliquer une problématique ou un enjeu local ayant été à l'avant-scène de l'actualité au cours de la dernière année.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de l'article. Les critères sont la qualité du sujet choisi, son traitement et la meilleure compréhension du dossier pour le lecteur qu'apporte l'article. L'impact sur la communauté du sujet abordé, la qualité de la recherche effectuée, la pertinence des personnes interviewées, le style rédactionnel et la qualité du français seront aussi des éléments pris en considération au moment de l'évaluation.

La pondération se divise comme suit

- Qualité du sujet (40 %)
- Qualité du traitement du sujet (40 %)
- Qualité du français (20 %)

8. Le Prix d'excellence pour le meilleur article en arts et culture

Objectif

Ce prix sera attribué au journal qui sera le mieux parvenu à expliquer un événement, une initiative, une problématique ou un enjeu local portant sur les arts et la culture.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale de l'article. Les critères sont la qualité du sujet choisi, son traitement et la meilleure compréhension du dossier pour le lecteur qu'apporte l'article. L'impact sur la communauté du sujet abordé, la qualité de la recherche effectuée, le style rédactionnel et la qualité du français seront aussi des éléments pris en considération au moment de l'évaluation.

La pondération se divise comme suit

- Qualité du sujet (40 %)
- Qualité du traitement du sujet (40 %)
- Qualité du français (20 %)

9. Le Prix d'excellence pour le meilleur projet spécial (type magazine) de l'année

Objectif

Ce prix sera attribué au journal qui aura réalisé le meilleur projet spécial (sous forme de magazine) de l'année, encarté dans le journal.

Critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au niveau de la qualité générale du projet, de l'effort investi dans la recherche et de la cohésion des éléments du contenu. Les critères sont le caractère novateur du projet et l'efficacité du concept, de même que sa qualité journalistique. La qualité graphique du sujet, la photographie et la qualité du français seront particulièrement considérées.

Rappel : Utilisez la fiche explicative pour présenter le projet spécial (disponible dans « *Fiches explicatives 2016* »)

La pondération se divise comme suit

- ❑ Aspect novateur du projet, originalité et efficacité du concept (50 %)
- ❑ Qualité graphique du projet (30 %)
- ❑ Qualité du français (20 %)

Bonne chance !